

Des infrastructures qui prennent l'eau™

Dossier de la rédaction de H2o
October 2022

Rendue publique le 4 octobre, l'étude publiée par l'Union des Industries et Entreprises de l'Eau (UIE) pointe un déficit annuel d'investissement pour les infrastructures de l'eau, l'assainissement et le pluvial estimé à 4,6 milliards d'euros. Si l'objectif de cette étude menée par l'économiste Maria Salvetti pour est de montrer la nécessité d'adapter des infrastructures et le renouvellement des réseaux face au changement climatique, il s'agit aussi d'accompagner la réindustrialisation française. La fédération réunit 8 syndicats et quelque 200 entreprises pour un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros, dont un milliard à l'export. "Notre réflexion se porte à 2050, avec plusieurs défis à relever : le vieillissement des infrastructures sur fond de stress hydrique, avec un taux actuel de renouvellement de 0,6 % par an", explique en préambule Jean-Luc Ventura, président de l'UIE.

Le patrimoine de l'eau en France est estimé à 500 milliards d'euros (38 000 points de captage, 17 000 stations de potabilisation, 16 000 réservoirs et châteaux d'eau, près d'un million de kilomètres de réseau d'eau potable et 380 000 kilomètres pour l'assainissement, auxquels s'ajoutent des postes de refoulement et 2 000 stations d'épuration). Pour le réseau d'eau potable, le patrimoine se situe à 48 % en zone urbaine et 52 % en zone rurale ; il est majoritairement composé de conduites en PVC et en fonte (acier 3 %, amiante ciment 4 %, fonte ductile 24 %, fonte grise 17 %, PVC vieux (antérieur à 1980) 31 %, PVC récent 1 %). Le montant du renouvellement est estimé à environ 2,7 milliards d'euros pour les réseaux d'eau potable et à 2 milliards pour l'assainissement. Ces deux postes montrent un déficit d'investissement de respectivement 1,8 milliard et 1,4 milliard d'euros. À l'étude, réalisée notamment à partir des chiffres émanant de l'étude sur la régulation des coûts des services d'eau et d'assainissement publiée en 2019 par l'Office français de la biodiversité (OFB), met l'accent sur la difficulté à obtenir une continuité de données dans les études, liées aux méthodes de traitement de l'information différents. Ainsi, "l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales ne communique plus que des données comptables traitées agrégées pour les services d'eau et d'assainissement", pointe le rapport. "De plus, seules les lignes de dépenses de fonctionnement et d'investissement sont disponibles." À ces données patrimoniales, un volet environnemental a également ajouté évaluant le coût de la dégradation des milieux aquatiques à 481 millions d'euros par an (programme de mesures avec l'objectif d'atteinte de bon état des masses d'eau) et un surcoût annuel de 390 millions d'euros pour le traitement des micropolluants (chiffres extraits des données suisses et du coût des traitements afférents à ces substances). Plusieurs pistes de financement sont envisagées par l'UIE : une meilleure utilisation des Aquaprats de la Banque des Territoires ; une orientation partielle des crédits de trésorerie des collectivités (environ 5 milliards d'euros selon une étude INSEE de 2016) ; la mobilisation des agences de l'eau ; enfin, l'application du principe pollueur-payeur pour financer le traitement des micropolluants. En outre, la fédération projette également des besoins en effectifs pour pallier des manques en tension et apporter de nouvelles compétences aux filières émergentes. Ce secteur représente plus de 130 000 emplois directs et indirects.

Les exploitants devront anticiper les travaux et le renouvellement des infrastructures, avant de se retrouver devant un mur d'investissement, rappelle Jean-Luc Ventura. Outre la nécessité des installations, le changement climatique nécessite également une décarbonation des process, la prise en compte des eaux pluviales dans les investissements avec un patrimoine mal connu, et dont les objectifs à terme permettront de lutter contre les inondations, d'infiltrer l'eau à la parcelle et de lutter contre les îlots de chaleur urbains avec la végétalisation et les techniques de rétention (chaussées réservoirs, revêtements poreux, etc.). Pour ce seul poste "eaux pluviales", le déficit d'investissement est évalué à quelque 1 milliard d'euros.

Patrimoine de l'eau 2022 - UIE (étude et synthèse)

Environnement Magazine